

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2024

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 3 juillet 2024, à 18 h 30 à la salle Jeanne-Landry du pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy de Saint-Augustin-de-Desmaures, 5030, rue Clément-Lockquell.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
M^{me} Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
M^{me} Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Marie-Josée Couture, greffière
M^e Vincent Paradis, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 45, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient en présence du public, lequel peut adresser ses questions aux moments prévus à cette fin. La séance est également webdiffusée. Il était également possible de soumettre ses questions, d'un maximum de 50 mots par personne, en complétant le formulaire disponible dans la section « conseil » sur le site internet de la Ville avant 10 h 30 ce jour, ou par Facebook tout au long de la séance jusqu'à la seconde période de questions des citoyens. Pour ce faire, le citoyen doit s'identifier, en écrivant son nom et sa rue de résidence. Toute question doit être brève, sans préambule, convenable et respectueuse pour être adressée lors des périodes de questions des citoyens. Il est demandé aux citoyens présents dans la salle qui désirent poser une question, de se déplacer au micro prévu à cette fin et de retourner s'asseoir à leur siège afin d'obtenir la réponse.

2024-344

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Point modifié :

6.13 Travaux publics — Paiement n° 3 — EMS Infrastructure inc. — Contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et surveillance de chantier pour l'élargissement des voies cyclables sur le chemin du Lac — APO-2023-009

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSULTATIONS PUBLIQUES — URBANISME

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES — 3210, RUE DELISLE — MARGES LATÉRALES ET LARGEUR DE L'ALLÉE D'ACCÈS

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogations mineures du 3210, rue Delisle.

2024-345

URBANISME — DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES — 3210, RUE DELISLE — MARGES LATÉRALES ET LARGEUR DE L'ALLÉE D'ACCÈS

CONSIDÉRANT la demande de dérogations mineures déposée par M. David Bertrand, chargé de projet pour Caid Design, dûment mandaté par Mme Sophie Roy, propriétaire, pour le 3210, rue Delisle, connu et désigné comme étant le lot 2 813 090 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, situé dans la zone RB/AA-1;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 13 juin 2024 offrant à toute personne intéressée la possibilité d'assister à la présente séance et de participer à la consultation publique qui a été tenue;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogations mineures vise à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal dont la marge latérale droite serait de 1,64 m au lieu d'au moins 2 m, la somme des marges latérales serait de 3,76 m au lieu d'au moins 5 m et la largeur de l'allée d'accès serait de 7,14 m au lieu d'un maximum de 5 m, le tout tel qu'exigé aux articles 4.4.3.2 et 4.4.4.3 du *Règlement de zonage n° 480-85* pour la zone RB/AA-1;

CONSIDÉRANT QUE selon le demandeur, l'application des normes a pour effet de lui causer un préjudice sérieux, soit l'impossibilité d'agrandir la résidence actuelle pour répondre aux besoins de sa famille;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogations mineures vise des travaux projetés faisant l'objet d'une demande de permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme, le Service juridique et du greffe et la majorité des membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogations mineures, à condition de revégétaliser la cour avant (ancienne aire de stationnement) en y intégrant un aménagement paysager composé d'arbustes et/ou de végétaux et d'y planter au moins un arbre ayant un diamètre de 50 mm DHP à la plantation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogations mineures pour le 3210, rue Delisle, connu et désigné comme étant le lot 2 813 090 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal dont :

- la marge latérale droite serait de 1,64 m au lieu d'au moins 2 m, tel qu'exigé à l'article 4.4.3.2 du *Règlement de zonage n° 480-85*, pour la zone RB/AA-1;
- la somme des marges latérales serait de 3,76 m au lieu d'au moins 5 m, tel qu'exigé à l'article 4.4.3.2 du *Règlement de zonage n° 480-85*, pour la zone RB/AA-1;

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2024 (SUITE)

et à autoriser une largeur de l'allée d'accès de 7,14 m au lieu d'un maximum de 5 m, tel qu'exigé à l'article 4.4.4.3 du *Règlement de zonage n° 480-85*, pour la zone RB/AA-1;

Le tout selon les documents suivants :

- Plan projet d'implantation préparé par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 4 488, révision 2, datée du 5 juin 2024;
- Plan de construction préparé par David Bertrand et Marc-Frédéric Parent, consultants en architecture, daté du 6 juin 2024;

et sous le respect de la condition suivante :

- revégétaliser la cour avant (ancienne aire de stationnement) en y intégrant un aménagement paysager composé d'arbustes et/ou de végétaux et y planter au moins un arbre ayant un diamètre de 50 mm DHP à la plantation.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2024-346

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

DE dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2024;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 19 JUIN 2024 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 19 juin 2024.

2024-348

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 4 JUILLET 2024 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 4 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE,

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2024 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est défavorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- CU2024-092** Entente entre la Ville de Québec et Les Salons des métiers d'art du Québec, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement Plein Art Québec, en 2024
- CU2024-089** Entente entre la Ville de Québec et *Sismyk Diffusion*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *SuperFrancoFête*, en 2024
- CU2024-096** Entente entre la Ville de Québec et le *Festival celtique de Québec*, relative au versement d'une subvention, à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux et à l'achat de biens et de services, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival celtique de Québec*, en 2024
- CU2024-105** Entente entre la Ville de Québec et le *Festival international du rire ComediHa!*, relative au versement d'une subvention, à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux et à l'achat de biens et de services, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *ComediHa! Fest Québec*, en 2024
- AJ2024-013** Règlement hors cour relativement aux dossiers SAI-Q-250547-2008 (*Ville de Québec c. Émilien Mainguy et Danny Doyle*), SAI-Q-251347-2010 (*Ville de Québec c. Les Calèches du Vieux-Québec*) et SAI-Q-252155-2010 (*Ville de Québec c. Calèches Québec inc.*)
- AP2024-279** Entente entre la Ville de Québec et *Cliniques Telus Santé inc.*, relative à des services professionnels en médecine du travail relativement aux services d'examen médicaux de pré-emploi requis pour certains corps de métier (Dossier 90914)
- AP2024-297** Adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec – Contrats débutant en 2024 – Zones C0011 et C0043 (Appel d'offres public 90007)
- AP2024-308** Entente entre la Ville de Québec et *Le Palais Montcalm – Maison de la musique*, relative à la gestion, à l'exploitation, à l'administration et à la programmation du *Palais Montcalm* pour les années 2024, 2025 et 2026 (Dossier 91003)
- CU2024-112** Entente entre la Ville de Québec et le *Festival de cinéma de la ville de Québec*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival de cinéma de la ville de Québec*, en 2024
- DE2024-281** Acquisition à des fins municipales et établissement d'une servitude de passage en faveur de la Ville, d'un immeuble situé en bordure du boulevard Wilfrid-Hamel, connu et désigné comme étant trois parties du lot 6 022 270 du cadastre du Québec – Arrondissement des Rivières
- DE2024-299** Acquisition, à des fins municipales, de servitudes sur un immeuble situé en bordure du boulevard Laurier, connu et désigné comme étant des parties du lot 4 945 725 du cadastre du Québec, relativement au *Projet de tramway de Québec* – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
- DE2024-300** Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble et de servitudes situés en bordure du boulevard Laurier, connus et désignés

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2024 (SUITE)

comme étant des parties du lot 6 359 815 du cadastre du Québec, relativement au *Projet de tramway de Québec – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge*

- RH2024-618** Renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Alliance des professionnels et des professionnelles de la Ville de Québec 2024-2028*
- DG2024-021** Prise d'acte du virement d'un montant maximal de 1,5 M\$ provenant du poste contingent pour permettre le financement de la rémunération du personnel non admissible au *Projet de tramway de Québec*, du 1er juillet au 31 octobre 2024
- RH2024-559** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des cadres de la Ville de Québec relativement à l'affectation du fonds de stabilisation et de l'excédent d'actif du volet courant*, R.A.V.Q. 1600, et dépôt du projet de règlement
- RH2024-597** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite du personnel professionnel de la Ville de Québec pour donner suite à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et l'Alliance des professionnels et professionnelles de la Ville de Québec le 30 novembre 2014*, R.A.V.Q. 1593, et dépôt du projet de règlement

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2024-271** Entente entre la Ville de Québec et la *Société de la Rivière Saint-Charles*, pour des services professionnels et techniques pour la *Brigade environnementale* et la *Brigade nautique* (Dossier 90883)
- DE2024-263** Modification de la résolution CA-2023-0121, relative à l'engagement de la Ville de Québec en faveur du *Fonds de placement immobilier Cominar*, concernant le versement d'une indemnité compensatoire pour le déplacement temporaire de lignes aériennes de distribution d'énergie électrique et de télécommunication situées dans le secteur de la rue Mendel, dans le cadre de la réalisation du projet de tramway du *Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec*
- DE2024-274** Entente entre la Ville de Québec et la Société de développement commercial de la Grande Allée, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du *Programme de soutien aux artères commerciales — Volet 3 : Soutien au fonctionnement et aux projets d'un regroupement de gens d'affaires*, pour l'année 2024
- TE2024-004** Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière au gouvernement du Québec, dans le cadre du *Programme d'infrastructures municipales d'eau* pour le projet d'augmentation de la capacité d'épaississement et de gestion des boues à la Station Est de traitement des eaux usées
- AP2024-273** Adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec – Contrats débutant en 2024 – Zones C0006 et C0007 (Appel d'offres public 90007)
- AP2024-291** Adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'un système de gestion de l'information policière (Appel d'offres public 89436)
- CU2024-007** Inventaire des bâtiments construits avant 1940 pour l'arrondissement des Rivières
- DE2024-118** Servitude réelle et temporaire, et convention supplémentaire à un bail entre la Ville de Québec et l'*Administration portuaire de Québec*, relativement à l'occupation d'espaces sur une partie des lots 1 212 721, 1 216 724, 1 315 214 et 6 426 040 du cadastre du Québec – Arrondissements de Beauport et de La Cité–Limoilou

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2024 (SUITE)

- DE2024-192** Contrat de prêt du *Fonds local d'investissement* entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec
- DE2024-193** Révision de la *Politique d'investissement du Fonds local d'investissement*
- DE2024-275** Subvention à *Créations Kurdar*, dans le cadre du *Plan de relance du centre-ville – Phase 2 – Action 2 : Soutien à la gastronomie et à la restauration du centre-ville et du Programme de soutien aux artères commerciales – Volet 2 : Soutien aux projets de développement économique*
- DE2024-278** Entente entre la Ville de Québec et l'*Atelier La Patente*, coopérative de solidarité, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du programme *Accélérateur de la transition écologique et du volet Soutien aux projets structurants de la Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Plus de pratiques écoresponsables dans le milieu de la construction, de la rénovation, de la fabrication et de la création*
- DG2024-032** Autorisation au *Réseau de transport de la Capitale* d'acquérir par voie d'expropriation l'immeuble connu et désigné comme étant les lots numéros 1 108 445, 1 108 450, 1 108 454 et 1 108 455 et une partie des lots 3 753 898, 3 753 899, 3 753 900, 3 753 901 et 1 108 442 du cadastre du Québec, en vue de la construction et de l'opération d'un *Parc-O-Bus*
- PV2024-001** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Nation huronne-wendat, relative à la fourniture de services en matière de disposition de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec
- TM2024-174** Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard Charest Ouest – Arrondissement de La Cité–Limoilou
- DE2024-240** Entente entre la Ville de Québec et *Biotechnologies Aramis inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage – accélération – nouvelle entreprise innovante* de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet *Démarrage de l'entreprise Aramis*
- DE2024-287** Acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis aux 25 à 27, rue Saint-Stanislas et aux 1075 à 1085, rue Saint-Jean, connu et désigné comme étant le lot 1 213 514 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité–Limoilou
- DE2024-345** Nomination d'un substitut à madame Marie-Josée Asselin, conseillère municipale et membre du comité exécutif, représentante de la Ville de Québec au comité directeur de l'*Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2023-2025*
- FN2024-026** Approbation du *Règlement N° 440 décrétant un emprunt n'excédant pas 14 282 000 \$ concernant l'implantation d'un guichet unique du Réseau de transport de la Capitale*
- FN2024-027** Approbation du *Règlement N° 441 décrétant un emprunt n'excédant pas 24 193 000 \$ concernant l'acquisition de vélos à assistance électrique pour les années 2025 à 2028 du Réseau de transport de la Capitale*
- PA2024-116** Entente entre la Ville de Québec et *La Bouée société acheteuse de préservation et de développement de l'habitat communautaire*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du *Programme d'habitation abordable Québec* afin d'acquérir les immeubles situés au 2815, chemin des Quatre-Bourgeois et au 930, rue Pouliot – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge

- PA2024-124** Demande de retrait du projet de construction d'un bâtiment d'accueil à la base de plein air La Découverte soumis à la Communauté métropolitaine de Québec, dans le cadre de la *Trame verte et bleue métropolitaine – Phase 2 (2020–2025)*
- PA2024-115** Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à l'habitation*, R.A.V.Q. 1689
- PA2024-115** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à l'habitation*, R.A.V.Q. 1689
- EV2024-003** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction relativement à une infraction à la Loi sur la fiscalité municipale*, R.A.V.Q. 1692, et dépôt du projet de règlement
- TM2024-190** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'interdiction d'effectuer un virage à droite au feu rouge*, R.A.V.Q. 1697, et dépôt du projet de règlement
- MR2024-006** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles relativement au traitement des résidus alimentaires et quelques autres dispositions*, R.A.V.Q. 1604, et dépôt du projet de règlement
- PA2024-120** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques requis pour la planification et l'exécution de projets de planification du territoire et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1702, et dépôt du projet de règlement
- PA2024-120** Appropriation d'un montant de 205 500 \$ à même le fonds général
- PQ2024-016** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la renaturalisation des berges du lac Saint-Charles*, R.A.V.Q. 1481
- PA2024-071** *Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation d'un projet de centre d'exploitation et d'entretien relatif à un service de transport en commun sur le lot numéro 3 912 284 du cadastre du Québec*, R.A.V.Q. 1680
- GT2024-277** *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet de logement social sur les lots numéros 2 011 607 et 2 011 608 du cadastre du Québec*, R.A.V.Q. 1690, tel que modifié
- GT2024-195** *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet de logement social sur le lot numéro 5 342 039 du cadastre du Québec*, R.A.V.Q. 1691
- PA2024-103** *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement de voies cyclables et de liens piétonniers relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1696

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-349

AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE — TRANSACTION ET QUITTANCE —
RECL-2023-054

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2024 (SUITE)

CONSIDÉRANT le litige visé par le dossier RECL -2023-054;

CONSIDÉRANT QUE les parties sont disposées à régler le litige hors cour;

CONSIDÉRANT l'offre de transaction et quittance négociée entre les parties impliquées et la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'accepter l'entente visée par l'offre des parties impliquées dans le litige visé par le dossier RECL-2024-054, tel que jointe au sommaire;

D'autoriser la greffière, ou son remplaçant, à signer l'acte de transaction et quittance substantiellement conforme au projet joint au sommaire, représentant une quittance complète, générale et finale du litige visé par le dossier RECL-2023-054.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-350

AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE — DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC — ESPACE-VIE TSA

CONSIDÉRANT QUE le 4 juin 2024, Espace-Vie TSA a présenté une demande de reconnaissance d'exemption des taxes foncières à la Commission municipale du Québec (ci-après « Commission ») pour ses activités à être exercées au 4854, rue Saint-Félix, sur le territoire de la Ville, en vertu de l'article 243.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, RLRQ c. F-2.1 (ci-après « Loi »);

CONSIDÉRANT QU'Espèce-Vie TSA est un organisme à but non lucratif, qu'elle est propriétaire de l'immeuble visé par la demande et qu'elle projette utiliser l'immeuble pour des fins reconnues à l'article 243.8 de la Loi comme motif d'exemption des taxes foncières, afin d'apporter un soutien aux adultes autistes à grands défis en leur offrant un hébergement et des activités de jour;

CONSIDÉRANT QUE le 14 juin 2024, la Commission a transmis par courriel à la Ville l'avis prévu à l'article 243.23 de la Loi;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 243.23 et 243.24 de la Loi, la Ville doit transmettre son opinion à la Commission dans les 90 jours qui suivent la transmission de cet avis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

ET RÉSOLU :

QUE la Ville est favorable à la demande de reconnaissance d'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 4854, rue Saint-Félix, connu et désigné comme étant le lot 6 581 801 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, et dont Espace-Vie TSA est propriétaire;

DE ne déléguer aucun représentant de la Ville dans le cas où la Commission municipale du Québec tiendrait une audition.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-351

TRÉSORERIE — DEMANDE ET GESTION DE COMPTE DE CRÉDIT — MODIFICATION DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2024 (SUITE)

CONSIDÉRANT la résolution 2022-069 du 22 février 2022 désignant M^e Caroline Tremblay comme personne désignée pour la gestion de compte de crédit;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-340 du 4 juillet 2023 désignant également le directeur des Services administratifs et financiers, alors que ce poste est vacant;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner, en sus de M^e Caroline Tremblay, Mme Jessie Fradette, CPA, trésorière adjointe, comme personne désignée pour la gestion de compte de crédit;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'abroger la résolution 2023-340 du 4 juillet 2023;

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (« la Ville ») délègue, à la personne identifiée ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de carte de crédit Desjardins (« les cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

QUE la Ville soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE la Ville s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligation découlant du non-respect de ces modalités;

QUE la personne identifiée ci-après soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

QUE la personne identifiée ci-après puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des cartes ainsi que de l'ajout et le retrait d'options liées aux cartes, le cas échéant;

Nom de la personne déléguée : Mme Jessie Fradette, CPA, trésorière adjointe;

QUE la Fédération puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation;

DE transmettre la présente résolution à la Fédération des Caisses Desjardins;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer tous les documents requis et nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-352

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

APPUYÉE PAR : Yannick LeBrosseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-353

**URBANISME — PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE — 75, RUE D'ANVERS — ENSEIGNES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 75, rue d'Anvers, connu et désigné comme étant le lot 2 814 754 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la demande de régularisation de l'enseigne sur pylône en conservant la structure existante et la régularisation de l'enseigne murale sur la façade latérale du bâtiment principal, selon la fiche technique préparée par Turgeon Solutions d'Affichage, signée par Sébastien Arcand, ingénieur, projet numéro STA001-NOVOLECS, datée du 17 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-354

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — PAIEMENT — CAMP
ÉCOLE KÉNO INC. — ORGANISATION ET GESTION DU PROGRAMME
VACANCES-ÉTÉ 2024**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-096 du 21 février 2023 relative à la signature d'une entente pour l'organisation et la gestion des services de camp de jour Programme Vacances-Été pour une durée de cinq ans avec Camp École Kéno inc.;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente signé en juillet 2023 entre la Ville et Camp École Kéno inc.;

CONSIDÉRANT QUE Camp École Kéno inc. a fait parvenir au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, une première facture relativement à l'organisation et la gestion du Programme Vacances-Été 2024, représentant 45 % des prévisions budgétaires pour l'année 2024, conformément à l'entente;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de procéder au paiement cette facture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 202406, datée du 15 juin 2024, d'un montant de 190 746,90 \$ à Camp École Kéno inc. pour l'organisation et la gestion du Programme Vacances-Été 2024;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-715-10-459.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-355

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — OCTROI — CONTRAT
POUR LA CONCEPTION ET L'AMÉNAGEMENT D'UN AUTOBUS DANS LE
CADRE D'UNE CONVERSION EN BIBLIOBUS — DP-2024-005**

CONSIDÉRANT la demande de prix n° DP-2024-005 relative à un contrat pour la conception et l'aménagement d'un autobus dans le cadre d'une conversion en bibliobus;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux offres et qu'elle doit octroyer le contrat au plus bas fournisseur conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat pour la conception et l'aménagement d'un autobus dans le cadre d'une conversion en bibliobus à Les Industries Halrai inc., à compter de la date d'octroi, conformément à la demande de prix n° DP-2024-005, selon les prix de son offre n° 24628, pour un montant de 79 923,27 \$, plus taxes;

DE puiser les fonds requis sur le projet LCL-V-22-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-356

TRAVAUX PUBLICS — PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PAFFSR) — 2024-2025 — PROJET D'AJOUT D'UN TROTTOIR SUR LA RUE PIERRE-COUTURE — AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE le 5 juin 2024, la Ville a reçu une lettre de la ministre des Transports et de la Mobilité durable confirmant une aide financière d'un montant maximal de 75 200,00 \$ dans le cadre du *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) — 2024-2025* (ci-après le « Programme ») pour le projet d'ajout d'un trottoir sur la rue Pierre-Couture;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du Programme et qu'elle s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance de la convention d'aide financière à intervenir avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable et qu'elle s'engage à la respecter;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville la convention d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) — 2024-2025* pour le projet d'ajout d'un trottoir sur la rue Pierre-Couture, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-357

TRAVAUX PUBLICS — RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX ET LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE — J.A. FORTIER CONSTRUCTION INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UN PONCEAU — APO-2022-023

CONSIDÉRANT la résolution 2022-330 du 5 juillet 2022 relative à l'adjudication d'un contrat de construction pour des travaux de réhabilitation d'un ponceau sur la rue du Brome à J.A. Fortier Construction inc., appel d'offres n° APO-2022-023, pour une somme de 121 010,49 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la résolution 2022-482 du 18 octobre 2022 relative à la réception provisoire des travaux datée du 14 septembre 2022;

CONSIDÉRANT la visite d'inspection finale des travaux réalisée le 7 septembre 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics, et de Équip Solutions | Génie S.E.N.C., gestionnaire du projet, de procéder à l'acceptation définitive des travaux et au paiement de la libération de la retenue contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2024 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accepter la réception définitive des travaux en date du 7 septembre 2023, conformément au certificat émis par la firme Équip Solutions | Génie S.E.N.C., joint au sommaire, et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics, ou son remplaçant, à signer tout document requis à cette fin, pour le contrat de construction pour des travaux de réhabilitation d'un ponceau sur la rue du Brome, appel d'offres n° APO-2022-023;

D'autoriser la libération de la retenue contractuelle, soit un montant de 6 076,47 \$, plus taxes, facture n° 3009, datée du 9 septembre 2022, en faveur de J.A. Fortier Construction inc.;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 55-136-30-000.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-358

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT — GFL ENVIRONMENTAL INC. — CONTRAT DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES — APO-2017-037

CONSIDÉRANT la résolution 2023-360 du 5 décembre 2023 pour le renouvellement du contrat relatif à la collecte de matières résiduelles avec GFL Environmental inc., appel d'offres n° APO-2017-037, pour la période du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025, pour une somme estimée à 1 100 000,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture émise par GFL Environmental inc. pour les collectes de mai 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° N20020109766, datée du 31 mai 2024, d'un montant de 97 788,18 \$, plus taxes, à GFL Environmental inc., pour le contrat relatif à la collecte des matières résiduelles, appel d'offres n° APO-2017-037;

DE puiser les fonds requis sur les postes budgétaires suivants :

- 02-451-10-446 (ordures);
- 02-452-10-446 (recyclage);
- 02-452-11-446 (résidus verts);
- 02-451-20-446 (encombrants).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-359

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N° 10 — ENGLOBE CORP. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE ET PAVAGE POUR L'ANNÉE 2023 — APO-2022-039

CONSIDÉRANT la résolution 2022-422 du 20 septembre 2022 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance de chantier des travaux de voirie et pavage pour l'année 2023 à Englobe Corp., appel d'offres n° APO-2022-039, pour une somme totale estimée de 383 750,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture émise par Englobe Corp., datée du 28 mars 2024, pour les services professionnels rendus du 26 novembre 2023 au 16 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 169753, datée du 28 mars 2024, d'un montant de 3 851,25 \$, plus taxes, à Englobe Corp. pour le contrat de services professionnels pour la conception de plans et devis et la surveillance des travaux de voirie et pavage pour l'année 2023, appel d'offres n° APO-2022-039;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-23-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-360

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N° 3 — EMS INFRASTRUCTURE INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DE CHANTIER POUR L'ÉLARGISSEMENT DES VOIES CYCLABLES SUR LE CHEMIN DU LAC — APO-2023-009

CONSIDÉRANT la résolution 2023-150 du 21 mars 2023 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et surveillance de chantier pour l'élargissement des voies cyclables sur le chemin du Lac à EMS Infrastructure inc., appel d'offres sur invitation n° APO-2023-009, pour une somme estimée de 61 358,50 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture émise par EMS Infrastructure inc., datée du 12 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° M23-041-06, datée du 12 juin 2024, d'un montant de 8 845,00 \$, plus taxes, à EMS Infrastructure inc., pour le contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et surveillance de chantier pour l'élargissement des voies cyclables sur le chemin du Lac, appel d'offres sur invitation n° APO-2023-009;

DE puiser les fonds nécessaires sur le projet GTP-I-23-07.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-361

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENTS — GROUPE ABS INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT POUR DIVERS TRAVAUX POUR LES ANNÉES 2023, 2024 ET 2025 — APO-2023-038

CONSIDÉRANT la résolution 2023-326 du 20 juin 2023 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux et de l'environnement pour divers travaux pour les années 2023, 2024 et 2025, à Groupe ABS inc., appel d'offres n° APO-2023-038, pour une somme de 115 419,54 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement des factures émises par Groupe ABS inc. pour des services rendus entre mars et juin 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des factures n^{os} 170526, 170657 et 170739, datées des 6, 12 et 17 juin 2024, d'un montant total de 11 260,86 \$, plus taxes, à Groupe ABS inc., pour le contrat de services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux et de l'environnement pour divers travaux pour les années 2023, 2024 et 2025, appel d'offres n^o APO-2023-038;

DE puiser les fonds requis sur les projets GTP-I-24-04, BA-B-23-01 et GTP-I-22-03.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-362

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N^o 1 — CONSTRUCTION POLARIS CMM INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE RACETTE — APO-2023-060

CONSIDÉRANT la résolution 2023-060 du 17 octobre 2023 relative à l'adjudication d'un contrat de construction pour les travaux de réfection de la route Racette à Construction Polaris CMM inc., appel d'offres n^o APO-2023-060, pour une somme de 10 293 000,000 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la firme Les Services EXP inc., gestionnaire du projet, de procéder au paiement du décompte n^o 1, émis par Construction Polaris CMM inc., pour les travaux effectués du 13 au 31 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n^o 11375, datée du 31 mai 2024, d'un montant de 661 436,55 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à Construction Polaris CMM inc., pour le contrat de construction pour les travaux de réfection de la route Racette, appel d'offres n^o APO-2023-060;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-22-03.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-363

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N^o 3 ET DIRECTIVES DE CHANGEMENT DC-03 ET DC-05 — ROCHETTE EXCAVATION INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LA RÉFECTION DU DÉPÔT À NEIGE DE LA RUE HAMBOURG — APO-2023-068

CONSIDÉRANT la résolution 2023-492 du 10 octobre 2023 relative à un contrat de construction pour la réfection du dépôt à neige de la rue Hambourg, à Rochette Excavation inc., appel d'offres n^o APO-2023-068, pour une somme de 395 197,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la directive de changement DC-003 datée du 1^{er} mai 2024, d'un montant 30 098,20 \$, plus taxes, relativement à des travaux supplémentaires exigés par le CN dans le cadre de ce projet, en raison de la proximité du dépôt à neige avec l'emprise ferroviaire;

CONSIDÉRANT la directive de changement DC-005 datée du 29 mai 2024 visant la prolongation de la date de fin des travaux au 1^{er} septembre 2024;

CONSIDÉRANT la réclamation W-01 déposée par Rochette Excavation inc. pour des frais supplémentaires en raison du prolongement de chantier en raison de l'arrêt des travaux dans l'attente des directives et de la permission du CN, laquelle doit être présentée à la Ville conformément aux dispositions prévues au devis pour être recevables et analysés;

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2024 (SUITE)

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics, et de EMS Infrastructure inc., gestionnaire du projet, d'autoriser les directives de changement DC-003 et DC-005, et de procéder au paiement du décompte n° 3, facture n° 132563, émise par Rochette Excavation inc., à l'exclusion des coûts relatifs aux frais de la réclamation W-01 en cours d'analyse;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'accepter les directives de changements DC-003 et DC-005, incluant la prolongation de la date de fin des travaux au 1^{er} septembre 2024, et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics, ou son remplaçant, à signer ces directives;

D'autoriser le paiement de la facture n° 132563, datée du 31 mai 2024, incluant la DC-003, à l'exclusion des coûts relatifs à la réclamation W-01, soit 44 995,91 \$, plus taxes, pour un montant à payer de 38 236,23 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à Rochette Excavation inc., pour le contrat de construction pour la réfection du dépôt à neige de la rue Hambourg, appel d'offres n° APO-2023-068;

D'autoriser un virement budgétaire de 5 000,00 \$, du poste budgétaire 03-310-00-000 vers le projet GTP-I-23-05;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-23-05.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-364

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N° 1 — P.E. PAGEAU INC. – CONTRAT D'EXÉCUTION DE TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DE VOIRIE ET PAVAGE – ANNÉE 2024 – APO-2024-008

CONSIDÉRANT la résolution 2024-249 du 7 mai 2024 relative à l'adjudication d'un contrat d'exécution de travaux pour la réfection de voirie et pavage pour l'année 2024 à P.E. Pageau inc., appel d'offres n° APO-2024-008, pour une somme de 3 827 364,20 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de EMS Infrastructure inc., gestionnaire du projet, de procéder au paiement du décompte n° 1 émis par P.E. Pageau inc. pour les travaux effectués du 8 mai au 14 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 13914, datée du 14 juin 2024, d'un montant de 473 426,21 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à P.E. Pageau inc., pour le contrat d'exécution de travaux pour la réfection de voirie et pavage pour l'année 2024, appel d'offres n° APO-2024-008;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-24-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-365

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N° 1 — EMS INFRASTRUCTURE INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX RELATIVEMENT À LA RÉFECTION DES SENTIERS EN PAVAGE DU PARC DELPHIS-MAROIS — APO-2024-013

CONSIDÉRANT la résolution 2024-250 du 7 mai 2024 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis,

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2024 (SUITE)

surveillance des travaux et contrôle qualitatif des matériaux relativement à la réfection des sentiers en pavage du parc Delphis-Marois à EMS Infrastructure inc., appel d'offres n° APO-2024-013, pour une somme de 167 500,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture n° M24-060-01 émise par EMS Infrastructure inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° M24-060-01 datée du 12 juin 2024 d'un montant de 38 826,00 \$, plus taxes, à EMS Infrastructure inc. pour le contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis, surveillance des travaux et contrôle qualitatif des matériaux relativement à la réfection des sentiers en pavage du parc Delphis-Marois, appel d'offres n° APO-2024-013;

DE puiser les fonds requis sur le projet GTP-I-24-04.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-366

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION — CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR UN CAMION SIX ROUES (4X4) NEUF AVEC CABINE SIMPLE SUR CHÂSSIS — APO-2024-030

CONSIDÉRANT l'appel d'offres n° APO-2024-030 relatif à un contrat d'approvisionnement pour un camion six roues (4x4) neuf avec cabine simple sur châssis;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une soumission et que suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, elle a été jugée conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat d'approvisionnement pour un camion six roues (4x4) neuf avec cabine simple sur châssis, appel d'offres n° APO-2024-030, à P.E. Boisvert Auto ltée, à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions n° 1848410, selon le prix de sa soumission datée du 7 juin 2024, pour un montant de 87 867,00 \$, plus taxes;

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et la greffière, ou leur remplaçant, à signer le contrat à intervenir avec P.E. Boisvert Auto ltée, selon les conditions et modalités prévues aux documents d'appel d'offres;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 03-310-00-000 (GTP-M-24-02).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-367

TRAVAUX PUBLICS — OCTROI — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DE TROIS PONCEAUX — DP-2024-015

CONSIDÉRANT la demande de prix n° DP -2024-015 visant la conclusion d'un contrat de services professionnels pour la conception de trois ponceaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux offres et que, suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, une seule a été jugée conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat en gré à gré pour des services professionnels pour la conception de trois ponceaux, conformément à la demande de prix n° DP-2024-015, à Apex experts conseil, à compter de la date d'octroi, selon les prix de son offre datée du 20 juin 2024, pour un montant de 71 225,00 \$, plus taxes;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 03-310-00-000 (GTP-I-24-03).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-368

TRAVAUX PUBLICS — OCTROI — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS ET ASSISTANCE LORS DES TRAVAUX POUR LA RÉFECTION PLUVIALE — DP-2024-016

CONSIDÉRANT la demande de prix n° DP -2024-016 visant la conclusion d'un contrat pour des services professionnels pour la conception des plans et devis et assistance lors des travaux pour la réfection pluviale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux offres et que suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, elles ont été jugées conformes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat de gré à gré pour des services professionnels pour la conception des plans et devis et assistance lors des travaux pour la réfection pluviale, au plus bas fournisseur conforme, soit Inova DT Consultants, conformément à la demande de prix n° DP-2024-016, à compter de la date d'octroi, selon les prix de son offre datée du 21 juin 2024, pour un montant de 45 632,00 \$, plus taxes;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 03-310-00-000 (GTP-I-24-07).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-369

TRAVAUX PUBLICS — OCTROI — CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION DE TYPE FOURGONNETTE UTILITAIRE (2X4) — DP-2024-012

CONSIDÉRANT la demande de prix n° DP -2024-012 visant la conclusion d'un contrat d'approvisionnement pour la fourniture d'un camion de type fourgonnette utilitaire (2x4);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre et que, suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, elle a été jugée conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat de gré à gré d'approvisionnement pour la fourniture d'un camion de type fourgonnette utilitaire (2x4), conformément à la demande de prix n° DP-2024-012, à Donnacona Ford, à compter de la date d'octroi, selon les prix de son offre datée du 3 juin 2024, pour un montant de 64 540,00 \$, plus taxes;

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2024 (SUITE)

D'autoriser la greffière et le directeur du Service des travaux publics, ou leur remplaçant, à signer le contrat de gré à gré à intervenir avec Donnacona Ford, selon les conditions et modalités prévues à la demande de prix n° DP-2024-012 et l'offre déposée;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 03-310-00-000 (GTP-M-24-02).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-370

TRAVAUX PUBLICS — OCTROI — CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR L'ACQUISITION D'UNE BENNE ADAPTÉE POUR L'ARBORICULTURE — DP-2024-019

CONSIDÉRANT la demande de prix n° DP -2024-019 visant la conclusion d'un contrat d'approvisionnement pour l'acquisition d'une benne adaptée pour l'arboriculture;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux offres et que, suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, elles ont été jugées conformes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat de gré à gré d'approvisionnement pour l'acquisition d'une benne adaptée pour l'arboriculture au plus bas fournisseur conforme, soit Distributions Maranda inc., conformément à la demande de prix n° DP-2024-019, à compter de la date d'octroi, selon les prix de son offre datée du 14 juin 2024, pour un montant de 32 379,40 \$, plus taxes;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 03-310-00-000 (GTP-M-24-02).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-371

TRAVAUX PUBLICS — OCTROI — CONTRAT DE SERVICES POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET D'UNE ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE PHASE II SUR LE RANG DU PETIT-CAPSA — DP-2024-020

CONSIDÉRANT la demande de prix n° DP-2024-020 visant la conclusion d'un contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'une étude de caractérisation environnementale Phase II sur le rang du Petit-Capsa;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux offres et que, suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, une offre a été jugée conforme et l'autre non conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat gré à gré de services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'une étude de caractérisation environnementale Phase II sur le rang du Petit-Capsa, conformément à la demande de prix n° DP-2024-020, au fournisseur conforme, soit Consultation Géotex inc., à compter de la date d'octroi et selon les prix de son offre datée du 27 juin 2024, pour un montant de 68 220,00 \$, plus taxes;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 03-310-00-000 (GTP-I-24-17).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-372

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — LIBÉRATION PARTIELLE DE LA RETENUE CONTRACTUELLE — ORANGE PAYSAGEMENT INC. — CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR LA FOURNITURE ET LA PLANTATION D'ARBRES — APO-2022-011

CONSIDÉRANT la résolution 2022-200 du 3 mai 2022 relative à l'adjudication d'un contrat d'approvisionnement de fourniture et plantation d'arbres à Orange Paysagement inc., appel d'offres n° APO-2022-011, pour une somme de 234 370,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-564 du 7 novembre 2023 ayant autorisé la réception finale des biens et un paiement partiel de la retenue contractuelle, dans l'attente du remplacement d'arbres déficients;

CONSIDÉRANT QU'en date du 17 juin 2024, une nouvelle inspection a été effectuée par le Service des bâtiments, parcs et espaces verts permettant de constater que huit arbres étaient toujours à remplacer;

CONSIDÉRANT QUE le Service des bâtiments, parcs et espaces verts recommande de retenir le coût de chaque arbre déficient, et ce, tant et aussi longtemps qu'ils n'auront pas été remplacés par Orange Paysagement inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'appliquer une retenue de 4 076,00 \$, avant taxes, dans l'attente du remplacement dans les meilleurs délais par Orange Paysagement inc. de huit arbres encore déficients dans le cadre du contrat d'approvisionnement pour la fourniture et plantation d'arbres pour l'année 2022, appel d'offres n° APO-2022-011;

D'autoriser le paiement partiel du solde de la facture n° 2023-139P, datée du 17 octobre 2023, soit la somme de 17 832,00 \$, plus taxes, représentant la moitié de la retenue contractuelle, moins la retenue de 4 076,00 \$, avant taxes, pour un total à payer de 13 756,00 \$, plus taxes, à Orange Paysagement inc.;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-715-10-522.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-373

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 13 — DG3A INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS — AGRANDISSEMENT, RÉAMÉNAGEMENT ET MISE AUX NORMES DU GARAGE MUNICIPAL ET DE L'HÔTEL DE VILLE — APO-2020-012

CONSIDÉRANT la résolution 2021-150 du 6 avril 2021 relative à l'adjudication d'un contrat pour des services professionnels dans le cadre du projet d'agrandissement, de réaménagement et de mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville à DG3A inc., appel d'offres n° APO-2020-012, pour une somme de 628 533,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement de la facture émise par DG3A inc., datée du 27 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement n° 13, facture n° 6689R2, datée du 27 mai 2024, d'un montant de 37 687,27 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à DG3A inc., pour des services professionnels dans le cadre du projet

d'agrandissement, de réaménagement et de mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville, appel d'offres n° APO-2020-012;

DE puiser les fonds requis sur le projet BA-B-21-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-374

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 3 — GROUPE D'ARTECH INC. — SERVICES PROFESSIONNELS POUR DIVERS TRAVAUX SUR DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX — APO-2021-019

CONSIDÉRANT la résolution 2021-398 relative à l'adjudication d'un contrat pour des services professionnels pour divers travaux à être effectués sur des bâtiments municipaux à Groupe d'Artech inc., appel d'offres n° APO-2021-019, pour une somme de 38 960,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement de la facture émise par Groupe d'Artech inc., datée du 12 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement n° 3, facture n° 24-015, datée du 12 juin 2024, d'un montant de 10 420,00 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à Groupe d'Artech inc. dans le cadre du contrat de services professionnels pour divers travaux sur des bâtiments municipaux, appel d'offres n° APO-2021-019;

DE puiser les fonds requis sur le projet BA-B-21-01, ainsi que sur les postes budgétaires 02-712-86-522 et 02-712-83-522.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-375

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 3 — GMR INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LA RELOCALISATION DU POSTE DE DISTRIBUTION DE CARBURANT DU GARAGE MUNICIPAL — APO-2023-025

CONSIDÉRANT la résolution 2023-237 du 2 mai 2023 relative à l'adjudication du contrat de construction pour la relocalisation du poste de distribution de carburant du garage municipal à GMR inc., appel d'offres n° APO-2023-025, pour une somme de 399 614,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts et de la firme Expertise CJF, gestionnaire de projet, de procéder au paiement de la troisième facture émise par GMR inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu des dénonciations de contrats de la part de sous-traitants pour lesquelles les quittances n'ont pas encore été fournies par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QU'une retenue temporaire de 8 571,54 \$, avant taxes, doit être appliquée au présent paiement dans l'attente des quittances non fournies;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement partiel du décompte n° 3, facture n° 6362, datée du 31 mai 2024, d'un montant de 20 790,10 \$, plus taxes, moins la retenue temporaire de 8 571,54 \$, pour un montant total à payer de 12 218,56 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à GMR inc., pour le contrat de

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2024 (SUITE)

construction pour la relocalisation du poste de distribution de carburant du garage municipal, appel d'offres n° APO-2023-025;

DE puiser les fonds requis sur le projet BA-B-23-01.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-376

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 6 — OPTION AMÉNAGEMENT INC. — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE, LOT 1 — APO-2023-029

CONSIDÉRANT la résolution 2023-212 du 18 avril 2023 relative à l'adjudication du lot 1 — Parc du Millénaire d'un contrat de services professionnels en architecture du paysage à OPTION aménagement inc., appel d'offres n° APO-2023-029, pour une somme de 43 709,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement de la facture émise par OPTION aménagement inc. pour les services rendus en avril 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 202314-06, datée du 23 mai 2024, d'un montant de 3 175,35 \$, plus taxes, à OPTION aménagement inc., pour le lot 1 du contrat de services professionnels en architecture du paysage, appel d'offres n° APO-2023-029;

DE puiser les fonds requis sur le projet PEV-I-23-03.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-377

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 3 — GROUPE RELIEF INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR DE DIVERS PROJETS MUNICIPAUX, LOT 1 — APO-2023-031

CONSIDÉRANT la résolution 2023-430 du 29 août 2023 relative à l'adjudication du lot 1 du contrat de construction pour la réalisation de travaux d'aménagement extérieur de divers projets municipaux à Groupe Relief inc., appel d'offres n° APO-2023-031, pour une somme de 659 902,81 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le lot 1 vise le remplacement et la bonification des jeux d'eau des centres sociorécréatifs Les Bocages et Delphis-Marois;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts et de la firme Groupe Ici Jeux inc., gestionnaire de projet, de procéder au paiement partiel de la facture émise par Groupe Relief inc., pour les travaux complétés au 27 mai 2024, après le retrait d'un montant de 1 529,41 \$, plus taxes, déjà facturé et payé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu des dénonciations de contrats de la part de sous-traitants pour lesquelles les quittances n'ont pas encore été fournies par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QU'une retenue temporaire de 4 757,70 \$, avant taxes, doit être appliquée au présent paiement dans l'attente des quittances non fournies;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement partiel de la facture n° 5289, datée du 31 mai 2024, d'un montant de 341 966,37 \$, plus taxes, moins un montant de 1 529,41 \$, plus taxes, et moins une retenue temporaire de 4 757,70 \$, avant taxes, pour un montant total à payer de 335 679,26 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à Groupe Relief inc. pour le lot 1 du contrat de construction pour la réalisation de travaux d'aménagement extérieur de divers projets municipaux, appel d'offres n° APO-2023-031;

DE puiser les fonds requis sur le projet PEV-I-22-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-378

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 5 ET RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX — GROUPE RELIEF INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR DE DIVERS PROJETS MUNICIPAUX, LOT 2 — APO-2023-031

CONSIDÉRANT la résolution 2023-430 du 29 août 2023 relative à l'adjudication du lot 2 du contrat de construction pour la réalisation de travaux d'aménagement extérieur de divers projets municipaux à Groupe Relief inc., appel d'offres n° APO-2023-031, pour une somme de 1 222 923,72 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le lot 2 vise la réfection d'un terrain de baseball au centre sociorécréatif Delphis-Marois;

CONSIDÉRANT la visite d'inspection des travaux réalisée le 5 juin 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts et de la firme Groupe Ici Jeux inc., gestionnaire de projet, de procéder au paiement du décompte n° 5 émis par Groupe Relief inc. et d'accepter provisoirement les travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu des dénonciations de contrats de la part de sous-traitants pour lesquelles les quittances n'ont pas encore été fournies par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QU'une retenue temporaire de 22 464,01 \$, avant taxes, doit être appliquée au présent paiement dans l'attente des quittances non fournies;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'accepter la réception provisoire des travaux en date du 17 juin 2024, conformément au certificat émis par la firme Groupe Ici Jeux inc., joint au sommaire, et d'autoriser le directeur du Service des bâtiments, parcs et espaces verts, ou son remplaçant, à signer tout document requis à cette fin pour le lot 2 du contrat de construction pour la réalisation de travaux d'aménagement extérieur de divers projets municipaux, appel d'offres n° APO-2023-031;

D'autoriser le paiement partiel du décompte n° 5, soit les factures nos 5281, 5283, 5285 et 5287, datées du 31 mai 2024, pour un montant de 671 488,53 \$, plus taxes, moins l'application d'une retenue temporaire de 22 464,01 \$, avant taxes, pour un montant total à payer de 649 024,52 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à Groupe Relief inc., pour le lot 2 du contrat de construction pour la réalisation de travaux d'aménagement extérieur de divers projets municipaux, appel d'offres n° APO-2023-031;

DE puiser les fonds requis sur le projet PEV-I-22-06.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-379

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT N° 1 — PARADIS AMÉNAGEMENT URBAIN INC. — CONTRAT DE CONSTRUCTION RELATIF À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DU MILLÉNAIRE — APO 2024-021

CONSIDÉRANT la résolution 2024-259 du 7 mai 2024 relative à l'adjudication d'un contrat de construction relatif à l'exécution de travaux pour le réaménagement du Parc du Millénaire à PARADIS aménagement urbain inc., appel d'offres n° APO-2024-021, pour une somme de 749 983,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts et de la firme OPTION aménagement inc., gestionnaire de projet, de procéder au paiement du premier décompte émis par PARADIS aménagement urbain inc. pour les travaux effectués en juin 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 2, datée du 27 juin 2024, d'un montant de 35 217,60 \$, plus taxes, moins la retenue contractuelle de 10 %, à PARADIS aménagement urbain inc., pour le contrat de construction relatif à l'exécution de travaux pour le réaménagement du Parc du Millénaire, appel d'offres n° APO-2024-021.

DE puiser les fonds requis sur le projet PEV-I-23-03.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-380

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — ADJUDICATION — CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS AUDIOVISUELS POUR LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE — APO-2024-031

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° APO-2024-031 relatif à un contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements audiovisuels pour la salle du conseil de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une soumission et que, suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, elle a été jugée conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements audiovisuels pour la salle du conseil de l'hôtel de ville, appel d'offres n° APO-2024-031, à Solotech inc., à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions n° 1853501, selon les prix de sa soumission datée du 20 juin 2024, pour un montant de 189 559,88 \$, plus taxes;

D'autoriser un virement budgétaire du surplus accumulé non affecté vers le projet BA-B-21-02;

DE puiser les fonds requis sur le projet BA-B-21-02.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2024-381

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — ADJUDICATION — CONTRAT POUR LA CONCEPTION ET LA RÉALISATION D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS AU PARC DU MILLÉNAIRE — APO 2024-026

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° APO-2024-026 relatif à un contrat pour la conception et la réalisation d'une aire de jeux pour enfants au Parc du Millénaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux soumissions et que suivant l'analyse de la conformité technique et administrative, elles ont été jugées conformes;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été analysées par un comité de sélection selon un système de pondération et d'évaluation et que le contrat doit être adjugé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour la conception et la réalisation d'une aire de jeux pour enfants au Parc du Millénaire, appel d'offres n° APO-2024-026, au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage, soit Tessier Récréo-Parc inc., à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions n° 1842788, selon les prix de sa soumission datée du 18 juin 2024, pour un montant de 184 712,77 \$, plus taxes;

DE puiser les fonds requis sur le poste 03-310-00-000 (PEV-I-23-03).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2024-382

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2024-722 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2014-429 RELATIF À LA PAIX ET AU BON ORDRE, AUX NUISANCES ET À LA SALUBRITÉ VISANT LE BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 18 juin 2024 suivant la résolution 2024-343;

CONSIDÉRANT QU'une copie du *Règlement n° 2024-722 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2014-429 relatif à la paix et au bon ordre, aux nuisances et à la salubrité visant le bien-être général* a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du *Règlement n° 2024-722 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2014-429 relatif à la paix et au bon ordre, aux nuisances et à la salubrité visant le bien-être général*;

D'adopter le *Règlement n° 2024-722 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2014-429 relatif à la paix et au bon ordre, aux nuisances et à la salubrité visant le bien-être général*.

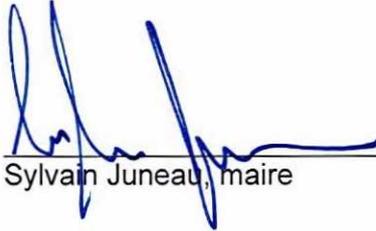
Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 20.



Sylvain Juneau, maire



Marie-Josée Couture, greffière